



2010
Rapport annuel

UNE ANNÉE REPLIE DE NOUVEAUX DÉFIS



SOMMAIRE

2	Mission	15	Protection de l'environnement
3	Message du président	16	Gestion de l'offre et négociations à l'OMC
4	Conseil d'administration	17	Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (ÉQCMA)
5	Message du directeur général	18 à 20	Marketing et communications
6 et 7	Rapport du comité des éleveurs de dindon	21	Personnel des ÉVO
8 et 9	Contingentement	22	Syndicats régionaux
10	Planification stratégique	23 à 33	États financiers au 31 décembre 2010
11 à 13	Affaires économiques et programmes	35	Rapport du comité de vérification
14	Salubrité à la ferme et soins aux animaux		

Dans la présente publication, le générique masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

ENJEUX

PERSPECTIVES D'AVENIR

PLAN CONJOINT **MISE EN MARCHÉ**
MOBILISATION DÉVELOPPEMENT
INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES **RELÈVE**

Issus des syndicats d'éleveurs de volailles, les Éleveurs de volailles du Québec sont regroupés en une association professionnelle qui a pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques et sociaux de ses membres. Ils peuvent agir sur les plans local, régional, provincial, national et international concernant les questions qui les préoccupent. **En plus de consulter leurs membres, les Éleveurs de volailles du Québec doivent favoriser et stimuler leur mobilisation et leur participation tout en les tenant informés sur les événements, les enjeux et les perspectives d'avenir du monde avicole.** Lieu de concertation, les Éleveurs de volailles du Québec doivent donner plus de force et de possibilités à la mise en marché collective des produits avicoles. Ils doivent donc mettre en place différents services pour le fonctionnement du plan conjoint ou pour les autres outils de mise en marché. **Les Éleveurs de volailles du Québec comptent, pour remplir leur mission, sur la participation de leurs membres, de leurs dirigeants, de leurs employés et des syndicats régionaux.**

Nous sommes les artisans de demain

MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'année qui vient de s'écouler a été riche d'activités et de grandes avancées avec, en trame de fond, les célébrations de notre 40^e anniversaire.

Un des points forts de l'année constitue assurément la mise en œuvre de nos plans stratégiques pour la production de poulet et de dindon, qui ont déjà commencé à générer des résultats. Rappelons que l'amélioration de la compétitivité de nos élevages et le développement des marchés québécois et canadien figurent parmi les objectifs prioritaires de ces plans stratégiques.

Ces objectifs ont été récemment bien servis par le protocole d'entente conclu entre les Éleveurs de volailles du Québec (ÉVO), l'Association des abattoirs avicoles du Québec (AAAO), les Chicken Farmers of Ontario (CFO) et l'Association of Ontario Chicken Processors (AOCP) au tout début de 2011. En effet, nous étions confrontés depuis plusieurs années au fait qu'une portion de plus en plus importante de la production de poulet du Québec et de l'Ontario ne respectait plus les garanties d'approvisionnement, ce qui entraînait des inefficacités et des coûts improductifs. En 2009, la situation s'est complexifiée quand l'Ontario a décrété un moratoire afin de plafonner le commerce du poulet vivant vers le Québec. Afin d'équilibrer le rapport de forces, les ÉVO ont dû appuyer la mise en place d'un moratoire équivalent au Québec. Après plusieurs mois de travail acharné pour trouver une issue, nous pouvons maintenant affirmer que, grâce à la synchronisation des garanties d'approvisionnement entre les deux provinces qui sera établie par le biais de ce protocole d'entente, nous y gagnons tous en efficacité, en compétitivité et créons un contexte plus favorable à la croissance de la production de poulet au Québec.

L'entente conclue avec l'Ontario est d'autant plus stratégique qu'elle constitue, en outre, le fondement de la *Convention de mise en marché* signée par les ÉVO avec l'AAAO. Cette dernière comporte plusieurs gains pour les ÉAAVO. Entre autres, les acheteurs assumeront dorénavant les pertes dues aux possibles meurtrissures et contusions. Les éleveurs pourront mettre en marché directement à la ferme des poulets éviscérés jusqu'à un maximum de 15 000 kilogrammes vifs par période et de 250 000 kilogrammes vifs pour l'ensemble des éleveurs. La garantie de paiement des acheteurs est dorénavant basée sur les achats courants plutôt qu'historiques. Enfin, les ÉVO réduiront significativement leurs frais de gestion de la *Convention* de par les nombreuses nouvelles modalités négociées avec l'AAAO.

Il est prévu que cette convention entre en vigueur à l'automne 2011, et nous souhaitons qu'elle bénéficie alors de l'adhésion de tous les membres de l'AAVO, sinon d'un grand nombre d'entre eux.

Dans nos plans stratégiques, deux autres éléments tout aussi essentiels à la vitalité des productions de poulet et de dindon ont également été identifiés. Il s'agit de l'accès au quota et de la stimulation de la relève. Dans le premier cas, des progrès importants ont été réalisés dans la poursuite de notre objectif de stabiliser la valeur des quotas et de le rendre accessible à tous dans des conditions équivalentes. En 2010, nous avons développé des modèles et les avons proposés à l'ensemble des éleveurs. Le travail se poursuit et nous nous emploierons en 2011 à mettre le système en place. En deuxième lieu, notre nouveau programme d'aide à la relève est maintenant bien en place pour les éleveurs de poulet, après avoir été approuvé officiellement par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ).

Le renforcement de la filière avicole est également au cœur de nos préoccupations dans d'autres domaines. Je pense ici à l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (ÉOCMA) qui est devenue un instrument incontournable pour la biosécurité de nos fermes. Cet organisme, lancé à l'initiative des ÉVO,



regroupe tant les autorités gouvernementales que les principales organisations de la filière avicole et de la santé animale du Québec. Je pense aussi à notre projet de tests de production à grande échelle de poulet sans antibiotiques, développé en 2010 et dont le démarrage se fera tôt en 2011.

Il me fait particulièrement plaisir de souligner ici que notre 40^e anniversaire s'est clôturé par une pleine page de publicité dans *La Terre de chez nous*, dans laquelle les transformateurs et leurs principaux clients saluaient les ÉVO et leur contribution au développement de la production et des marchés du poulet québécois et canadien. J'en profite pour les remercier grandement de ce témoignage.

Tous ces progrès démontrent bien la valeur de notre système de mise en marché. La gestion de l'offre est une option gagnante pour toute la société et nous devons continuer à la promouvoir. C'est ce que nous continuerons de faire avec détermination avec nos partenaires québécois, canadiens et internationaux. À ce titre, l'OMC sera sous haute surveillance en 2011.

MERCI ET AU REVOIR

Le 16 mars 2011, j'ai annoncé que je quittais la présidence de mon syndicat régional de même que celle des Éleveurs de volailles du Québec afin de relever d'autres défis. Je continuerai toutefois d'assumer mes fonctions au sein des Producteurs de poulet du Canada.

Je profite de cette dernière occasion pour souligner ma reconnaissance auprès des éleveurs de poulet et de dindon du Québec qui, au cours des quatre dernières années, m'ont accordé leur confiance. Ce fut pour moi un honneur et un privilège de les représenter. Je tiens aussi à remercier les membres du conseil d'administration et les membres du comité des éleveurs de dindon ainsi que, bien sûr, le personnel de l'organisation pour leur soutien, leur disponibilité et leur engagement.

Je suis confiant que les intérêts des éleveurs de volailles seront toujours bien représentés par le conseil d'administration des ÉVO et les syndicats régionaux de la volaille, car ils ont toujours placé en priorité la défense des intérêts des éleveurs.

Martin Dufresne

Martin Dufresne

ENGAGEMENT ENVERS NOTRE COMMUNAUTÉ



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres

Les Éleveurs de volailles du Québec regroupent les éleveurs de poulet et de dindon du Québec, détenteurs de quota de production. Chacun de ces éleveurs fait partie d'un syndicat régional. En tout, il existe onze syndicats régionaux d'éleveurs de volailles au Québec.

Les dirigeants

Élus à tous les ans dans chacune de leur région respective, les onze présidents régionaux forment le conseil d'administration. Entre eux, ils élisent un président, deux vice-présidents et deux membres qui formeront le comité exécutif. Le conseil d'administration décide des orientations à donner sur les politiques, la réglementation et les questions qui concernent les Éleveurs de volailles du Québec. De son côté, le comité exécutif voit aux affaires courantes et s'assure que les suites aux décisions du conseil d'administration sont données.

Les comités

Les élus participent à plusieurs comités qui contribuent au mandat des Éleveurs de volailles du Québec afin de répondre à des enjeux plus spécifiques qui concernent la production avicole.

Normand Teasdale, Montérégie-Est
Magella Pépin, Beauce
René St-Pierre, Centre-du-Québec
Martin Dufresne, président, Lanaudière
Jean-Paul Bouchard, 1^{er} vice-président, Québec
Carole Girard, membre du comité exécutif, Saguenay-Lac-Saint-Jean

Léon Gagnon, membre du comité exécutif, Mauricie
Yves Campeau, 2^e vice-président, Saint-Jean-Valleyfield
Nil Béland, Outaouais-Laurentides
Jo Anne Cyr, Estrie
Denis Charrois, Côte-du-Sud

Leaders dans le développement de nos élevages

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nous traversons une période charnière dans la production du poulet et du dindon. L'année 2010 en fut une illustration éloquent.

LES MARCHÉS

Parlons d'abord des marchés : les indicateurs économiques du marché du poulet ont légèrement progressé en 2010. La production québécoise a augmenté de 0,3 % tandis que les inventaires sont demeurés bas et à l'intérieur d'une fourchette acceptable. Les prix de gros, quant à eux, se sont maintenus à des niveaux historiquement élevés. Globalement, la part de marché du Québec est demeurée inchangée à 27,1 % en 2010. Fait remarquable, la consommation totale canadienne de poulet a progressé dans un marché des viandes qui a globalement souffert de la récession au cours des deux dernières années. Les perspectives à long terme s'annoncent donc positives.

Quant au dindon, malgré une première baisse de production en sept ans, les perspectives à long terme semblent encourageantes. D'une part, les inventaires en ce début d'année sont bas et, d'autre part, la demande des consommateurs est demeurée à peu près stable en 2010.

LE SECTEUR DU POULET

Plusieurs dossiers importants ont évolué en 2010, dont celui qui a mené à la signature, le 26 janvier 2011, d'un protocole d'entente entre le Québec et l'Ontario. Cette entente étend aux deux provinces les garanties d'approvisionnement des acheteurs; elle est aussi à la base même de la *Convention de mise en marché* signée avec l'AAAO et qui doit entrer en vigueur le 9 octobre 2011. D'ici là, nous poursuivrons les démarches auprès de l'AAVO de façon à ce que les ÉVQ et les deux associations accréditées d'acheteurs soient liées par une convention à cette date.

L'établissement des allocations nationales par les PPC est un autre dossier ayant monopolisé beaucoup d'énergie. Les ÉVQ, avec la collaboration de leurs homologues de l'Ontario, ont travaillé à développer une nouvelle approche qui permettra d'établir les allocations périodiques de façon encore plus précise et cohérente avec les besoins à court et à moyen terme du marché.

L'image et la perception que les consommateurs ont du *Poulet du Québec* « bien élevé » n'ont jamais été aussi positives. Nos efforts en marketing, axés sur le développement à long terme d'une marque générique forte et différenciée, donnent d'excellents résultats.

LE SECTEUR DU DINDON

En 2010, les ÉDC ont entamé des discussions afin de procéder à des ajustements à la politique nationale d'allocation. Bien que nous ayons appuyé cette initiative, nous verrons à ce que ces ajustements soient effectués dans l'intérêt du développement de la production de dindon au Québec. L'entente de l'Est, qui fait partie de la politique nationale d'allocation et qui assure une répartition équitable de la croissance de la production de dindon lourd entre l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, a été reconduite pour 2011-2012 ou d'ici à ce qu'une nouvelle politique d'allocation soit en place.

Au Québec, une nouvelle grille de prix du dindon est entrée en vigueur au début de 2010; elle a permis de bonifier les prix payés aux éleveurs tout en répondant à la demande exprimée par les acheteurs et les couvoiriers de mettre en marché des élevages de dindons mâles et femelles mixtes. Bien sûr, cela demeure insuffisant pour compenser les manques à gagner attribuables à une formule d'indexation des prix qui connaît présentement des ratés. Compte tenu de l'assainissement des marchés évoqué plus haut, nous avons cependant bon espoir de ramener au cours de 2011 les prix aux éleveurs à un niveau qui compensera la forte croissance du coût des aliments pour bétail.

Du côté du *Plan de commercialisation du dindon*, nos activités incluent dorénavant la promotion active du dindon frais vendu en découpes au détail. Promouvoir avec succès les découpes fraîches constitue un défi de taille mais pourrait permettre de faire du dindon une viande consommée de façon plus régulière.



2011

Tous ces dossiers ainsi que ceux qui monopoliseront notre attention en 2011 sont directement liés aux objectifs fixés dans les plans stratégiques du poulet et du dindon pour les trois prochaines années. En 2011, d'importants dossiers devront aboutir, dont celui du changement du mode de transaction du quota. À ce sujet, des progrès significatifs ont été réalisés; nous achevons les travaux de développement et de consultation et prévoyons soumettre le produit fini à la RMAAQ de façon à procéder aux premières ventes centralisées de quota de poulet et de quota de dindon au cours du dernier trimestre de 2011.

La politique nationale d'allocation du dindon, présentement en révision, sera aussi au cœur de nos préoccupations en 2011. L'enjeu est de taille : conserver, voire augmenter, notre volume de production à l'intérieur d'un nouveau système qui sera suffisamment flexible pour permettre la production d'un volume correspondant aux besoins du marché, tout en éliminant les grandes fluctuations de production. Selon nous, la solution passe par un suivi serré des marchés et par la révision systématique des allocations par les ÉDC deux fois par année.

Le programme de soin aux animaux (PSA) demeure, quand à lui, incontournable. Notre volaille « bien élevée » constitue un atout fondamental au niveau de notre image de marque. La société l'exige et nous devons faire preuve de leadership dans la mise en place d'un programme adapté aux réalités des éleveurs.

Dans un contexte plus général, la refonte du système informatique de gestion des quotas, sur lequel nous travaillons depuis plus de deux ans, devrait aboutir avec son implantation graduelle dès l'automne 2011.

Les ÉVQ devront, par ailleurs, déposer en juin un rapport à la RMAAQ dans le cadre de l'exercice quinquennal exigé par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, le but de cet exercice étant d'établir la pertinence et les résultats des interventions des ÉVQ et de déterminer les priorités pour les prochaines années.

J'aimerais enfin souligner la signature d'une entente de cinq ans avec nos employés dans le cadre de la convention collective de travail des ÉVQ. Lorsqu'on constate tout le travail effectué en 2010, il faut reconnaître que le rôle du personnel des ÉVQ est primordial. Nous pouvons, certes, compter sur des ressources compétentes et engagées que je tiens à remercier.

J'exprime aussi ma reconnaissance aux membres du conseil d'administration ainsi qu'à Martin Dufresne qui a présidé ce conseil au cours des quatre dernières années. Je remercie finalement les éleveurs de volailles pour leur appui et leur confiance en notre équipe.

Pierre Fréchette

POUR LE BÉNÉFICE DE NOS ÉLEVEURS



RAPPORT DU COMITÉ DES ÉLEVEURS DE DINDON

Le comité des éleveurs de dindon du Québec voit au bon cheminement des divers dossiers touchant directement et indirectement la mise en marché du dindon au Québec et au Canada. Ainsi, les membres du comité traitent de questions relatives, entre autres, à l'allocation, au commerce international, à la salubrité, à l'environnement, à la commercialisation et à l'exportation.

Le comité des éleveurs de dindon s'est réuni 18 fois en 2010 et a discuté de plusieurs sujets dont voici les principaux.

Cette année, la production québécoise de dindon a connu une baisse de 11,3% en raison de la réduction de l'allocation des périodes réglementaires 2009-2010 (7,2%) et 2010-2011 (3%) concentrée en cours de l'année de calendrier 2010. Cette réduction des allocations visait surtout à rétablir les conditions de marchés du dindon, notamment les inventaires canadiens. Elle ne reflète pas la demande pour les produits de dindon qui s'est tout de même mieux comportée. En effet, le secteur des services alimentaires et de la restauration au Québec a connu une croissance de 2% tandis que les ventes au détail baissaient de 4,5% en 2010 après une croissance soutenue en 2009.

Guy Jutras, Centre-du-Québec
Cameron Lavallée, délégué aux ÉDC, Québec
Laurent Mercier Jr., Lanaudière
Pierre-Luc Leblanc, Montérégie-Est

Michaël Boulay, Montérégie-Est
Martin Dufresne, président, Lanaudière
Léon Gagnon, Mauricie

L'entente de l'Est, qui garantit au Québec 30 % des demandes d'allocation supplémentaires provenant de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, a été prolongée jusqu'à 2012 ou jusqu'à ce qu'un nouveau système d'allocation soit en place aux Éleveurs de dindon du Canada. Le Québec entend bien conserver sa part de marché dans l'Est dans un contexte où le système d'allocation pourrait être modifié.

Une nouvelle grille de prix du dindon au Québec est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2010. Cette grille, qui a été appliquée afin de répondre davantage à la demande du marché pour du dindon de race légère, permet de bonifier les revenus des éleveurs. Pour le reste, les prix aux éleveurs du Québec ont présenté la même croissance qu'en Ontario. Rappelons que depuis 2005 les prix du dindon étaient calculés selon une formule de prix qui tenait compte de la fluctuation du prix des intrants. Au terme de l'entente survenue entre les éleveurs et les transformateurs de l'Ontario en avril 2010, les prix ont cessé d'être pleinement indexés.

Nous avons aussi réglé à la satisfaction des éleveurs la question de la pesée des dindons à l'usine en signant une entente avec l'Association des abattoirs avicoles du Québec. Nous avons convenu de la mise en place d'un système de pesée des remorques de dindon vivant dès leur arrivée à l'usine.

Pour ce qui est du *Plan de commercialisation du dindon*, nous en sommes à la deuxième année de l'entente de trois ans qui nous lie à Olymel, qui a mis en marché quatre nouveaux produits de dindon en 2010. Exceldor, de son côté, a poursuivi ses efforts sur la promotion du dindon en sac *Cuire Congelé*. Le mandat de la firme de courtage Clark Drouin Lefebvre (CDL), qui couvrait à l'origine le secteur HRI (hôtels, restaurants et institutions), a été élargi afin d'inclure la promotion du dindon frais générique vendu en découpes au détail. La promotion des découpes fraîches constitue un enjeu de taille, car la présence et le support de marques réputées y sont quasi inexistantes. Promouvoir les découpes fraîches pourrait permettre de faire du dindon une viande consommée de façon plus régulière.

Concernant le *Programme de salubrité des aliments à la ferme* (PSAF), les Éleveurs de dindon du Canada (ÉDC) ont décidé que pour être certifiés selon le PSAF, les éleveurs devront changer la litière des poulets avant le détasement des dindons. Cette décision fait suite aux résultats issus du projet de recherche sur la *Détermination de l'impact de la cohabitation dindes-poulets sur les populations microbiennes isolées chez la dinde en fin de production*. La version finale du manuel PSAF, incluant cette nouvelle exigence, est attendue pour le printemps 2011.

Un des chantiers prioritaires pour le comité est le projet de vente centralisée de quota. Trois grandes étapes sont prévues en 2011 : présentation lors de l'assemblée générale spéciale du 19 avril de projets distincts de vente centralisée du quota et vote sur ces projets, dépôt en mai d'un projet de règlement à la

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour approbation et démarrage des travaux afin de mettre en place le système de vente centralisée. Une première vente centralisée pourrait ainsi avoir lieu à la fin de l'année pour du quota qui sera produit en 2012-2013.

L'année 2010 nous a permis de jeter les bases des prochaines décennies en aviculture. L'exercice de planification stratégique que nous avons complété nous a permis d'identifier des champs d'intervention prioritaires qui seront au cœur de nos actions au cours des prochaines années, soit :

- l'amélioration de la compétitivité du dindon au Québec;
- la mise en marché et la promotion;
- l'accès aux quotas;
- l'amélioration continue de la gouvernance;
- le soutien à la relève.

Nous avons déjà, dans bien des dossiers liés à la planification stratégique, accompli des progrès concrets en 2010.

Finalement, nous ne pouvons passer sous silence le dossier de l'OMC. Une conclusion aux négociations en 2011 est possible, mais il semble que beaucoup de chemin reste à faire. Les négociations à plusieurs pays n'ont pas encore repris. Cependant, les États-Unis et la Chine négocient actuellement en parallèle. Si une entente survenait entre ces deux pays, les événements pourraient se précipiter et amener rapidement la signature d'un accord global. Rappelons qu'un accord basé sur les textes actuels impliquerait une réduction de nos tarifs hors contingent, ce que les éleveurs et l'industrie ne peuvent absolument pas se permettre. Ce dossier demeure donc hautement prioritaire.

La conduite fructueuse des différents dossiers n'aurait pu être assurée sans la précieuse collaboration des membres des comités des éleveurs de dindon, des ÉVQ et des ÉDC. Nous soulignons également l'appui indispensable fourni par les équipes de professionnels et de permanents relevant de ces organismes.

En terminant, nous tenons à souligner l'importante contribution de M. Cameron Lavallée, qui a annoncé qu'il quittait son poste au sein du comité des éleveurs de dindon ainsi que celui de délégué du Québec aux ÉDC. M. Lavallée a siégé au comité de 2003 au printemps 2011. Au cours de son mandat, il a bien su représenter et défendre les intérêts des éleveurs de dindon québécois et il a contribué de façon remarquable au développement de notre industrie au Québec et au Canada.

MISE EN MARCHÉ ORDONNÉE

CONTINGENTEMENT

PLANIFICATION – ORGANISATION

Le Service du contingentement des Éleveurs de volailles du Québec a poursuivi en 2010 la refonte du système informatique de gestion des quotas. Cette opération entreprise en 2008 est complexe, car le système doit être suffisamment flexible pour s'adapter à des changements, quelquefois importants, dans les conventions de mise en marché, les programmes et les règlements. L'opération, découpée en plusieurs étapes allant de l'analyse préliminaire des différents modules à l'approbation des versions en passant par plusieurs séries de tests, implique tout le personnel des ÉVO travaillant au Service du contingentement. L'objectif est maintenant d'implanter graduellement le nouveau système à compter de l'automne 2011.

RÉGLEMENTATIONS – CONVENTIONS

Poulet

Le comité de réglementation a tenu deux rencontres en 2010. Appuyés de la charte des valeurs de l'organisation, les éleveurs membres du comité ont étudié différents aspects de la réglementation, soumis par les syndicats ou à la demande du conseil d'administration. Les réflexions et recommandations qui en ont découlées ont été acheminées au conseil d'administration pour décision. De plus, différents éléments survenus au cours de l'année ont amené le conseil d'administration à modifier la réglementation. Voici les changements apportés au *Règlement sur la production et la mise en marché du poulet* en 2010:

- Depuis la période A-98, tous les éleveurs doivent détenir un certificat de conformité au *Programme d'assurance de la salubrité des aliments à la ferme* (PASAF). Les éleveurs en défaut voient leur contingent réduit de 5%.
- Le minimum de détention de quota est passé de 100 m² à 10 m² depuis la période A-104.
- L'article 58.4 a été modifié afin de rendre comparable les dispositions du *Règlement* et de la *Convention* limitant la vente de poulets vivants uniquement à des abattoirs.
- Afin de réagir au moratoire, imposé par la Fédération de producteurs de l'Ontario (Chicken Farmers of Ontario) sur la vente de poulets vivants à des abattoirs québécois, les ÉVO ont appuyé la demande des abattoirs du Québec d'imposer un moratoire équivalent sur le commerce d'oiseaux vivants vers l'extérieur de la province à compter de la période A-97. Ce moratoire a été prolongé de période en période jusqu'à maintenant.
- De plus, dans le cadre de la réflexion sur une nouvelle méthode d'achat/vente de quotas, le conseil d'administration a décidé en début d'année de suspendre, sauf pour les transactions de type familiales, la procédure de transfert de quotas.

Les discussions pour le renouvellement de la *Convention de mise en marché du poulet* se sont poursuivies en 2010. Quoiqu'échue depuis le 31 décembre 2007, l'actuelle sentence arbitrale tenant lieu de *Convention* continue entre-temps de s'appliquer. Devant l'incapacité d'en arriver à une entente négociée, les parties ont demandé l'arbitrage de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Les ÉVO ont cependant continué de dialoguer avec les associations dans le but de diminuer les points en litige. Ces discussions ont permis de conclure une convention avec l'une des parties, soit l'Association des abattoirs avicoles du Québec. Cette convention, qui contient en annexe une entente avec les Chicken Farmers of Ontario et l'Association of Ontario Chicken Processors concernant la gestion des VAG des acheteurs, a été déposée à la Régie pour homologation. L'arbitrage d'une convention avec l'Association des acheteurs de volailles du Québec est prévu au début de l'année 2011.

En 2010, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a tenu quelques audiences pour arbitrer des litiges issus de l'application de la sentence arbitrale tenant lieu de *Convention* ou du *Règlement*. À titre de partie intéressée, les Éleveurs de volailles du Québec ont participé à toutes ces audiences pour s'assurer que l'intérêt des éleveurs y était représenté. Certaines décisions en regard de ces litiges ont été rendues par la Régie en 2010 alors que d'autres connaîtront un dénouement en 2011.

Dindon

Aucune modification n'a été apportée en 2010 au *Règlement sur la production et la mise en marché du dindon* ainsi qu'à la *Convention de mise en marché du dindon*. Par contre, une lettre d'entente, modifiant l'article 6,03 de la *Convention*, a été signée en 2010. Cette modification précise que les dindons sont dorénavant pesés dès l'arrivée du camion à l'abattoir.

Par ailleurs, le comité des éleveurs de dindon a autorisé, lors du calcul du pourcentage d'utilisation de l'année 2010-2011, la conversion de 30 420 m² de quota de dindon lourd en quota de dindon léger afin de maintenir l'équilibre du ratio kilogramme au mètre carré des deux productions. À la suite de demandes d'éleveurs, seulement 24 638 m² ont été convertis. Il s'agit d'une conversion temporaire et les éleveurs qui ont demandé cette conversion verront leur quota reconverti automatiquement en quota de dindon lourd pour l'exercice 2011-2012.

NOMBRE DE TITULAIRES DE QUOTA, ÉLEVEURS AU 31 DÉCEMBRE 2010

Poulet et dindon

Au 31 décembre 2010, la répartition des 828 éleveurs, titulaires de quota se lit comme suit :

- 764 titulaires de quota de poulet;
- 137 titulaires de quota de dindon;
- 73 titulaires de quota produisent à la fois du poulet et du dindon.

RELÈVE AVICOLE (production poulet)

Après avoir suspendu le *Programme d'aide à la relève avicole*, le conseil d'administration a adopté les principes d'un nouveau programme de relève qui est entré en vigueur en 2010. Le nouveau programme, qui s'adresse essentiellement à des éleveurs actifs dans la production, prévoit un prêt, équivalent à 1/3 du quota détenu par l'éleveur, sujet à un maximum de 200 m² de quota, remboursable à compter de la 12^e année. Des modalités ont été adoptées pour assurer une transition harmonieuse et l'équité entre les bénéficiaires du nouveau et de l'ancien programme.

TITULAIRES ÉLEVEURS, QUOTAS DÉTENUS ET TRANSFERTS DE QUOTA - POULET

RÉGION	NOMBRE DE TITULAIRES		QUANTITÉ DE QUOTAS DÉTENUS		TRANSFERTS EN 2010			
	2010	2009	2010	2009	NBRE ACHATS		NBRE VENTES	
			m ²	m ²	m ²		m ²	
01 Outaouais-Laurentides	30	31	97 490	98 200	2	1 210	6	1 930
02 Lanaudière	148	154	488 147	489 595	19	14 708	25	16 056
03 Mauricie	50	49	160 761	159 441	3	1 320	0	0
04 Québec	57	58	204 331	204 575	7	1 837	9	2 081
05 Saguenay-Lac-Saint-Jean	5	5	28 110	28 110	0	0	0	0
06 Saint-Jean-Valleyfield	14	14	50 513	50 513	1	1 400	1	1 400
07 Montérégie-Est	247	249	702 041	698 182	28	11 445	13	7 586
08 Centre-du-Québec	88	90	300 555	305 003	7	2 479	19	6 927
09 Estrie	15	15	25 473	24 136	4	1 337	0	0
10 Beauce	89	90	210 764	210 520	7	3 678	5	3 434
11 Côte-du-Sud	21	21	74 201	74 201	0	0	0	0
TOTAL	764	776	2 342 386	2 342 476	78	39 414	78	39 414

TITULAIRES ÉLEVEURS, QUOTAS DÉTENUS ET TRANSFERTS DE QUOTA - DINDON

RÉGION	NOMBRE DE TITULAIRES		QUANTITÉ DE QUOTAS DÉTENUS		TRANSFERTS EN 2010			
	2010	2009	2010	2009	NBRE ACHATS		NBRE VENTES	
			m ²	m ²	m ²		m ²	
01 Outaouais-Laurentides	3	3	600	1 200	0	0	1	600
02 Lanaudière	19	18	77 202	74 002	4	3 200	0	0
03 Mauricie	8	7	29 294	24 694	4	6 988	2	2 388
04 Québec	23	24	91 024	91 868	0	0	1	844
05 Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0	0	0	0	0	0	0
06 Saint-Jean-Valleyfield	2	2	4 355	4 355	0	0	0	0
07 Montérégie-Est	58	56	350 044	357 250	10	9 741	12	16 947
08 Centre-du-Québec	7	6	25 179	25 173	5	6 849	8	6 843
09 Estrie	1	1	1 600	1 600	0	0	0	0
10 Beauce	15	15	42 272	41 428	1	844	0	0
11 Côte-du-Sud	1	1	1 512	1 512	0	0	0	0
TOTAL	137	133	623 082	623 082	24	27 622	24	27 622

VÉRIFICATIONS, INSPECTIONS ET ENQUÊTES

Le travail d'inspection, de vérification et d'enquête est un rouage important de l'ensemble du système de gestion de la production au Québec. Les ressources affectées à ces fonctions ont couvert le territoire afin d'assurer le respect de la réglementation. La majorité des éleveurs ont été visités.

Au cours de l'année 2010, 801 éleveurs sans quota ont été visités et 64 étaient hors normes. De ce nombre, 56 ont reçu un avertissement, 8 ont été pénalisés, 1 a acquiescé à des procédures allégées alors que 3 ont été référés à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour l'obtention d'une ordonnance leur interdisant de produire.

Conformément à la sentence arbitrale tenant lieu de *Convention de mise en marché du poulet*, les activités de vérification auprès des acheteurs et des abattoirs ont été réalisées par une firme externe de vérificateurs.

Notre objectif est d'encadrer la production de façon à maintenir l'équilibre de la mise en marché québécoise tout en freinant l'expansion d'activités illégales susceptibles de rompre cet équilibre.

En s'assurant que les règlements et les conventions sont respectés, les Éleveurs de volailles du Québec voient ainsi à la bonne marche du *Plan conjoint* et protègent les intérêts de l'ensemble des éleveurs.

AMÉLIORATION DE NOTRE COMPÉTITIVITÉ

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

MISE EN CONTEXTE

Le plan stratégique 2011-2013 des Éleveurs de volailles du Québec est maintenant complété. L'exercice de planification visait à répondre aux objectifs suivants :

- poser un diagnostic sur l'état actuel de l'industrie avicole québécoise (poulet et dindon);
- identifier les forces et les faiblesses de l'industrie du poulet et du dindon au Québec ainsi que les opportunités de développement;
- mettre en lumière les menaces présentes dans l'environnement et susceptibles de mettre en péril l'atteinte des objectifs des ÉVO;
- faire ressortir les principaux enjeux auxquels les ÉVO sont confrontés dans leur mandat;
- mettre en place un plan d'action garantissant le fonctionnement optimal du plan conjoint et des autres outils de mise en marché des ÉVO.

L'ORGANISATION

Sa mission

- Issus des syndicats régionaux d'éleveurs de volailles, les Éleveurs de volailles du Québec sont regroupés en une association professionnelle qui a pour objet l'étude la défense et le développement des intérêts économiques et sociaux de ses membres. Ils peuvent agir sur les plans local, régional, provincial, national et international concernant les questions qui les préoccupent.
- En plus de consulter leurs membres, les Éleveurs de volailles du Québec doivent favoriser et stimuler leur mobilisation et leur participation tout en tenant informés sur les événements, les enjeux et les perspectives d'avenir du monde avicole.
- Lieu de concertation, les Éleveurs de volailles du Québec doivent donner plus de force et de possibilités à la mise en marché collective des produits avicoles. Ils doivent donc mettre en place différents services pour le fonctionnement du plan conjoint ou pour les autres outils de mise en marché.
- Les Éleveurs de volailles du Québec comptent, pour remplir leur mission, sur la participation de leurs membres, de leurs dirigeants, de leurs employés et des syndicats régionaux.

Sa vision

Par l'établissement de règlements, de conventions et de politiques favorisant le renforcement de la position concurrentielle du Québec, le développement de ses marchés, l'établissement de la relève, l'accès au quota et l'amélioration continue de la gérance, par l'exercice d'un leadership déterminant au niveau canadien dans les dossiers commerciaux, en respect avec ses valeurs et en s'appuyant sur elles, les Éleveurs de volailles du Québec feront en sorte de conserver ou d'accroître les parts de marché du Québec en misant sur le maintien de fermes familiales rentables dans un marché canadien dont les ÉVO constitueront le premier agent de croissance.

Ses valeurs

Revenu adéquat

- La Fédération favorise, par ses prises de position et ses actions le développement et le maintien d'entreprises avicoles rentables permettant aux éleveurs de vivre adéquatement de leur profession.

Équité

- La Fédération regroupe et représente tous les éleveurs de poulet et dindon de chair du Québec, sans tenir compte de la dimension et de la structure de leur entreprise ni de l'endroit où ils résident.

Solidarité

- Les intérêts collectifs doivent toujours primer sur les intérêts individuels lorsqu'il faut décider des actions à prioriser ou des services à développer.

Démocratie

- Les membres contrôlent la structure syndicale, particulièrement à travers le fonctionnement démocratique de ses instances, le dynamisme de sa vie syndicale et son financement.

Propriété familiale

- La Fédération favorise, par ses prises de position et ses actions, le maintien et le développement d'entreprises propriétés de familles qui en assument l'exploitation et la prise de décision.

Entreprises à dimension humaine

- La Fédération favorise, par ses prises de position et ses actions, le maintien et le développement d'entreprises à dimension humaine.

Soutien à la relève

- La Fédération favorise, par ses prises de position et ses actions, le développement d'une relève constituée d'éleveurs propriétaires-exploitants.

Travail d'équipe

- La Fédération reconnaît la force que peut constituer l'expertise du personnel combinée à celle des éleveurs dans la poursuite du bien commun des éleveurs. La Fédération favorise, dans ses prises de décisions et ses actions, le respect des ressources humaines ainsi que l'intégration étroite des éléments politiques et exécutifs de l'organisation.

Promotion du développement régional

- La Fédération favorise, par ses prises de position et ses actions, le maintien des exploitations avicoles en région, de même que les retombées économiques qui en découlent.

Orientations stratégiques et pistes d'action

Cinq enjeux majeurs ou champs d'intervention ont été identifiés. Pour chacun d'entre eux, un plan d'action triennal comportant des objectifs précis à atteindre, a été préparé. Dans plusieurs cas, la réalisation des plans d'action est déjà bien amorcée.

Enjeu n° 1 : L'amélioration de la compétitivité de l'aviculture au Québec

Enjeu n° 2 : Le développement des marchés

Enjeu n° 3 : Le soutien à la relève en cohérence avec les valeurs de l'organisation

Enjeu n° 4 : L'accès aux quotas en cohérence avec les valeurs de l'organisation

Enjeu n° 5 : L'amélioration continue de la gouvernance

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET PROGRAMMES

Le Service des affaires économiques et des programmes fait le suivi des marchés de la volaille. De plus, il s'occupe des dossiers relatifs à l'environnement et à divers programmes qui régissent la mise en marché du poulet et du dindon au Québec.

À l'aide de certains indicateurs économiques, nous avons dressé un bilan de l'évolution des marchés du poulet et du dindon en 2010.

POULET

- La production totale au Québec a augmenté de 0,3 % par rapport à 2009.
- La production domestique a présenté une hausse de 0,7 %, alors que la production pour expansion de marché a présenté une baisse de 4,8 % toujours comparativement à 2009.
- La production totale canadienne a augmenté de 1,1 %.
- Sur une base mensuelle, les inventaires canadiens ont été généralement inférieurs aux inventaires mensuels de l'année 2009.
- Le prix annuel moyen à l'éleveur a été inférieur à celui de 2009 (pour la catégorie de référence).

La performance de la production domestique a connu de légères fluctuations au cours de l'année 2010.

- La production cumulative des périodes A-95 à A-101 a atteint une performance égale à 100,1 %.
- La plus haute performance a eu lieu en A-100 avec 101,5 % et la plus basse en A-98 avec 97,8 %.

DINDON

La production de dindon (incluant la production de reproducteurs) a, quant à elle, diminué de 11,3 % du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 comparativement à la même période en 2009. La réduction de l'allocation des périodes réglementaires 2009-2010 et 2010-2011 a été concentrée en cours d'année calendrier 2010.

Les inventaires canadiens se sont situés au-dessus de la moyenne des cinq dernières années durant presque toute l'année et ont ensuite présenté une forte baisse à compter du 1^{er} septembre pour terminer l'année en dessous de la moyenne au 31 décembre.

ALLOCATION ET PRODUCTION DE POULET AU QUÉBEC, 2010

Au cours des 56 semaines comprises entre les périodes A-95 et A-101, le Québec a produit pour le marché domestique 277,72 millions de kilogrammes de poulet éviscéré, alors que l'allocation domestique s'établissait à 277,57 millions de kilogrammes. Cela correspond à une performance de 100,1 % pour la production de l'allocation domestique.

Pendant les mêmes périodes, la production à l'exportation du Québec a atteint 21,9 millions de kilogrammes, ce qui correspond à 7,3 % de la production totale de la province.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010, le Québec a réalisé une production totale de 280,6 millions de kilogrammes de poulet. Cette production est supérieure de 0,3 % à la production réalisée en 2009.

PERFORMANCES DE PRODUCTION (MILLIONS DE KILOGRAMMES, POULET ÉVISCÉRÉ)

PÉRIODE	PRODUCTION			ALLOCATION DOMESTIQUE	PERFORMANCE	97 	98 	99 	100 	101 	102
	TOTAL	EXPORTATION	DOMESTIQUE								
A-95 (du 9 déc. 09 au 30 janv. 2010)	41,31	3,44	37,86	37,37	101,3 %						
A-96	43,10	3,64	39,47	39,11	100,9 %						
A-97	44,19	3,13	41,06	40,89	100,4 %						
A-98	43,73	3,30	40,43	41,33	97,8 %						
A-99	42,57	2,62	39,96	40,68	98,2 %						
A-100	43,72	2,89	40,83	40,21	101,5 %						
A-101 (du 7 oct. 10 au 1 ^{er} janv. 2011)	40,98	2,87	38,11	37,99	100,3 %						
TOTAL	299,61	21,88	277,72	277,57	100,1 %						

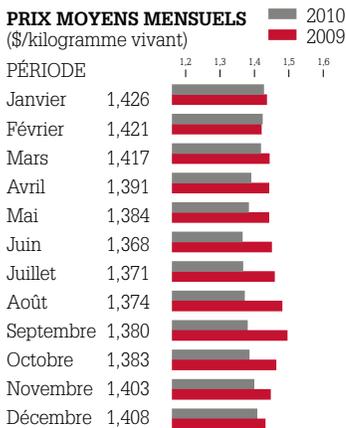
L'ÉCONOMIE DANS NOTRE ENTREPRISE

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET PROGRAMMES

MOYENNE MENSUELLE DES PRIX PAYÉS AUX ÉLEVEURS DE POULET DU QUÉBEC, 2009-2010

Le prix moyen obtenu par les éleveurs pour toute l'année 2010 fut de 1,394 \$/kg comparativement à 1,450 \$ pour 2009. L'évolution du prix reflète la tendance des coûts des intrants alimentaires.

La méthode ontarienne d'établissement des prix aux éleveurs, telle qu'utilisée en 2010, a permis de réduire les délais d'ajustement entre le coût des intrants et les prix établis à chaque période.

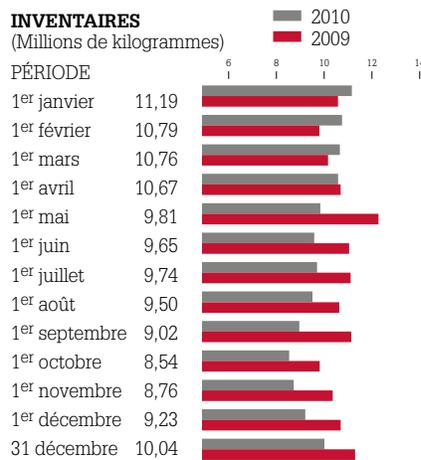


Catégorie de référence : 2,15 à 2,45 kilogrammes

VARIATION DES INVENTAIRES DE POULET AU QUÉBEC, 2009-2010

Les inventaires de poulet durant l'année 2010 ont été en dessous des inventaires de 2009 à compter du 1^{er} mai. Au 31 décembre dernier, les inventaires de poulet du Québec représentaient 10 millions de kilogrammes, soit en baisse de 10 % par rapport à ceux du début de l'année.

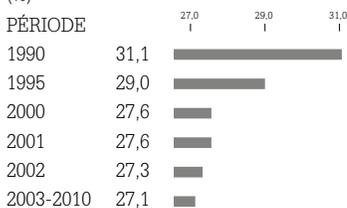
À la fin de l'année 2010, les inventaires canadiens de poulet s'élevaient à 34,7 millions de kilogrammes alors que la moyenne des cinq dernières années à la même date se situait à 35,6 millions de kilogrammes.



VARIATION DES PARTS DE MARCHÉ DU QUÉBEC À L'INTÉRIEUR DU MARCHÉ CANADIEN DU POULET, 1990-2010

En 2010, la part de marché du Québec a représenté en moyenne 27,1 % de l'allocation domestique canadienne totale. Cette part est demeurée constante depuis 2003.

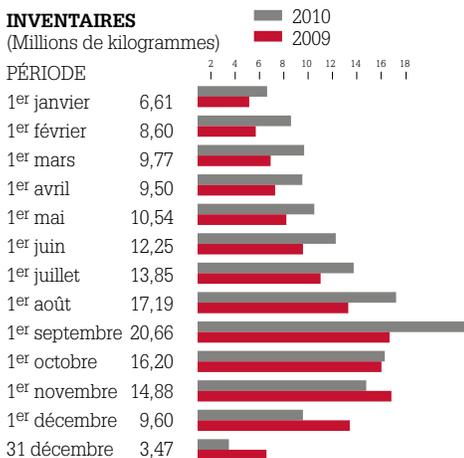
PARTS DE MARCHÉ DU QUÉBEC (%)



VARIATION DES INVENTAIRES DE DINDON AU QUÉBEC, 2009-2010

Les inventaires de dindon au Québec sont passés de 6,6 millions de kilogrammes au 1^{er} janvier 2010 à 3,5 millions au 31 décembre et se sont maintenus au-dessus des inventaires de 2009 durant une bonne partie de l'année, avant de chuter drastiquement après le 1^{er} septembre. Les inventaires au 31 décembre étaient donc sous la moyenne de 4,5 millions de kilogrammes pour les cinq dernières années.

À la fin de l'année, les inventaires canadiens s'élevaient à 12,3 millions de kilogrammes, comparativement à une moyenne de 16,2 millions de kilogrammes pour les cinq dernières années.



VARIATION DES PARTS DE MARCHÉ DU QUÉBEC À L'INTÉRIEUR DU MARCHÉ CANADIEN DU DINDON, 1990-2011

La part de marché sur l'allocation commerciale, incluant les allocations conditionnelles et de surtransformation supplémentaires, détenue par le Québec s'est établie à 21,9 % de l'allocation canadienne. L'allocation commerciale de 2010-2011 a été établie à 138 millions de kilogrammes au Canada et à 30,2 millions de kilogrammes au Québec.

La politique d'allocation des Éleveurs de dindon du Canada permet aux provinces de demander des volumes additionnels par l'entremise des allocations de surtransformation supplémentaire. Ces volumes doivent être demandés par les abattoirs et sont traités au niveau régional, soit l'est et l'ouest du Canada.

L'entente entre les provinces de l'est devait prendre fin en 2011 mais elle a été prolongée jusqu'en 2012.

PARTS DE MARCHÉ DU QUÉBEC (%)

PÉRIODE	22,0	23,0	24,0
1990	23,2		
1995-1996	23,0		
2000-2006	22,9		
2006-2007	22,2		
2007-2008	22,1		
2008-2009	22,2		
2009-2010	22,3		
2010-2011	21,9		

VARIATION ANNUELLE DES PRIX PAYÉS AUX ÉLEVEURS DE DINDON DU QUÉBEC, 2010

La nouvelle grille de prix du dindon au Québec est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2010. Outre l'ajustement de la grille de prix du dindon léger au Québec, les prix aux éleveurs ont présenté la même croissance en Ontario.

Depuis 2005, les prix du dindon étaient calculés selon une formule de prix qui tient compte de la fluctuation du prix des intrants. À la fin de l'entente entre les éleveurs et les transformateurs de l'Ontario, en avril 2010, les prix ont cessé d'être pleinement indexés.

Les prix aux éleveurs du Québec ont diminué de 0,045 \$/kg pour le dindon à griller, diminué de 0,105 \$/kg pour la femelle lourde à griller, diminué de 0,120 \$/kg pour la femelle lourde et diminué de 0,085 \$/kg pour le mâle.

PRIX PAYÉS AUX ÉLEVEURS (\$/kg)

MOIS	À GRILLER		FEMELLE LOURDE		MÂLE
	Femelle	Mâle	À griller	Lourde	
28 déc. 09	1,760	1,760	1,735	1,715	1,845
12 juillet 10	1,695	1,695	1,610	1,585	1,715
27 déc. 10	1,715	1,715	1,630	1,595	1,760

Croissance des prix

Québec	-0,045	-0,045	-0,105	-0,120	-0,085
Ontario	-0,080	-0,080	nd	-0,100	-0,085

Salubrité à la ferme et soins aux animaux

LE POULET

PASAF

La certification PASAF des fermes d'élevage de poulet est chose faite au Québec chez les titulaires de quota. Les propriétaires de poulaillers (aussi appelés *poulaillers B*) ont jusqu'au 20 juin 2011 pour obtenir la certification PASAF de leur(s) poulailler(s).

Programme de soins aux animaux (PSA)

Les formations sur le PSA ont été données dans les trois principales régions d'élevage et elles ont connu un bon taux de participation des éleveurs. Afin de démontrer aux consommateurs et aux acheteurs que nos poulets sont élevés selon des exigences qui respectent leur bien-être à la ferme, les audits PSA débiteront le 20 juin 2011.

Les audits PSA seront faits conjointement avec les audits annuels du PASAF et la certification se fera sur trois ans.

Concernant les exigences du PSA, la revue de littérature sur la densité d'élevage fait actuellement l'objet d'une mise à jour. Les exigences sur la densité d'élevage sont fortement recommandées (FR) jusqu'en 2013, ce qui veut dire qu'une ferme peut être certifiée PSA en 2011 même si elle n'applique pas les exigences liées à la densité d'élevage.



LE DINDON

PSAF et Programme de soin des troupeaux (PST)

Concernant le dindon, presque toutes les fermes (99%) ont été auditées. De l'ensemble des éleveurs, 34% et 64% sont certifiés pour le PASAF et le PST respectivement.

Pour être certifié selon le PASAF, les ÉDC nous demandent d'enlever la litière de poulet avant le détasement des dindons. En effet, les résultats issus du projet de recherche de la Faculté de médecine vétérinaire sur la *Détermination de l'impact de la cohabitation dindes-poulets sur les populations microbiennes isolées chez la dinde en fin de production* tendent à nous démontrer qu'il serait préférable de changer la litière des poulets avant de détasser les dindons.

Le manuel PASAF est actuellement dans les mains de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour l'approbation des exigences. La version finale du manuel PASAF est prévue pour le printemps 2011.

LA BIOSÉCURITÉ ENTRE LES FERMES

La biosécurité entre les fermes est une préoccupation grandissante à la suite des épisodes de laryngotrachéite et de mycoplasmoses vécus l'an dernier. Une demande a été faite aux associations d'abattoirs par les ÉVO afin que les attrapeurs arrivent à la ferme avec des bottes et des vêtements propres. En contrepartie, les ÉVO demandent à tous les éleveurs de poulet et de dindon de fournir de l'eau, du savon et des serviettes de papier jetables pour le séchage des mains ainsi que des crochets pour faciliter le changement de vêtements des attrapeurs dans les entrées de poulaillers ou dans un bâtiment sur le site. Chaque éleveur doit posséder ses broches de chargement.

Un comité composé des ÉVO, de l'Association des abattoirs avicoles du Québec et de l'Association des acheteurs de volailles du Québec a été créé afin d'élaborer un protocole de biosécurité structuré destiné aux attrapeurs. Ce comité produira des recommandations aux différentes parties au cours des premiers mois de 2011.

Protection de l'environnement

RÈGLEMENT SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES (REA) - AMAS AU CHAMP

De bonnes nouvelles!

Après plus de dix années d'étude et de discussions, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a adopté le 21 juillet 2010 la modification du *Règlement sur les exploitations agricoles*. Cette nouvelle version est en vigueur depuis le 5 août 2010.

Faits saillants du REA 2010 – les recommandations des ÉVO prises en compte

Le nouveau REA autorise la pratique des amas au champ pour toute entreprise, peu importe sa taille, sa date d'établissement ou sa localisation. Le stockage à proximité du bâtiment est permis pour un lieu d'élevage générant 1 600 kilogrammes de phosphore ou moins annuellement.

Plusieurs des autres recommandations émises par les ÉVO lors des consultations sur le projet de règlement ont également été retenues. Le concept de « parcelle contiguë » a été pris en compte. Il n'est pas question de formation ou de certificat, outre pour la signature du PAEF, comme c'était déjà le cas. La transmission d'un avis de projet est toujours requise mais seulement pour l'implantation d'un nouveau lieu d'élevage de 1 600 à 3 200 kilogrammes de phosphore (ou pour chaque augmentation de 500 kilogrammes de phosphore) et non plus pour chaque amas. Les spécifications techniques ne sont pas détaillées par voie réglementaire et sont laissées au jugement de l'agronome, selon les règles de l'art.

DES VOLAILLES BIEN ÉLEVÉES



La nouvelle réglementation sur les amas au champ présente l'avantage d'être mieux adaptée aux entreprises avicoles. Elle répond positivement aux principales préoccupations des ÉVO.

CARACTÉRISATION DES FUMIERS

Un dossier en mouvement

En 2010, à la suite des demandes formulées par les ÉVO, des travaux ont été mis en branle au Conseil de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) concernant la caractérisation et la pesée des fumiers de volailles.

La pesée du fumier

En réponse à la demande transmise par les ÉVO sur la problématique de la pesée avec balance, une étude a été réalisée sur les techniques et/ou équipements permettant de faire la mesure de la masse de fumier solide, soit directement à partir des véhicules de transport, soit à partir des équipements de chargement.

La méthodologie consistait à faire une recherche, une revue de littérature et un inventaire des techniques et équipements connus et existants, dans différents domaines d'application (ex. : secteur agricole et manufacturier, services municipaux, ingénierie, etc.). Des équipementiers ainsi que des utilisateurs devaient être contactés et interrogés.

Le rapport final a été présenté en février 2011. Le comité doit convenir des suites à donner au rapport ou, le cas échéant, des travaux supplémentaires requis. Le rapport final a fait l'objet de quelques précisions et ajouts. Nul besoin de mentionner que les ÉVO suivront de près ce dossier et s'assureront que des solutions moins coûteuses soient considérées.

Calcul de la masse volumique

Les ÉVO ont participé aux travaux du comité de coordination effluents d'élevage du CRAAQ où il a été question de la méthode de la chaudière pour calculer la masse volumique par opposition à la pesée avec balance.

État du dossier

Une proposition de projet de recherche de validation de la méthode de la chaudière pour évaluer la masse volumique du fumier de poulets à griller a été soumise au CRAAQ. Ce projet vise à élaborer et tester une méthodologie de mesure de la masse volumique du fumier en utilisant une chaudière.

L'objectif ultime de ce projet est de ne pas imposer la pesée systématique. De plus, il serait possible de comparer l'écart réel constaté entre les différentes méthodes avec les coûts potentiels d'exiger la pesée ainsi que de déterminer un écart acceptable, cela dans une optique d'analyse coûts/bénéfices.

Les ÉVO prendront part à la suite des travaux du comité de coordination effluents d'élevage du CRAAQ en début de 2011 et étudieront la marche à suivre pour les suites du dossier.

À LA DÉFENSE DE NOS INTÉRÊTS



Pour un respect du droit à l'alimentation

GESTION DE L'OFFRE ET NÉGOCIATIONS À L'OMC

En 2010, nous avons participé avec le GO5 à la préparation d'une campagne internationale pour le respect du droit à l'alimentation.

CAMPAGNE DE MOBILISATION SUR FACEBOOK – LE DROIT DE MANGER AVANT LE DROIT DE COMMERCER

La *Coalition pour la souveraineté alimentaire* a profité des Sommets du G8 et du G20 qui ont eu lieu en juin à Toronto pour amorcer une campagne de mobilisation sur Facebook. Cette campagne visait à rappeler aux leaders du G20 que « le droit de manger passe avant le droit de commercer » et qu'un traitement commercial d'exception devrait s'appliquer aux aliments et à l'agriculture. Essentielle est aussi la reconnaissance du droit des peuples à leur souveraineté alimentaire.

La *Coalition* croit que le Canada doit assumer un leadership international pour revendiquer l'instauration d'un nouvel ordre alimentaire mondial. En appui à cette campagne, une lettre ouverte rédigée par la *Coalition* a été publiée dans *Le Devoir* du 18 juin et sur *Cyberpresse (Le Soleil)* le 19 juin. Dans cette lettre, adressée au premier ministre, Stephen Harper, et aux chefs d'États, les signataires demandent aux dirigeants du G20 de faire passer le droit à l'alimentation avant le droit au commerce.

FORUM PUBLIC DE L'OMC

Du 15 au 17 septembre 2010, une délégation de représentants des GO5 et du SM5, à laquelle se sont joints le président des ÉVQ, M. Martin Dufresne, et le directeur général, M. Pierre Fréchette, a participé au grand forum public 2010 de l'OMC intitulé *Les forces qui déterminent le commerce mondial*. Ce forum a été pour la délégation une occasion de faire entendre notre appel à la « cohérence » en matière de commerce international. En substance, nous avons demandé aux tenants du libre commerce planétaire de respecter leurs engagements sur le plan de la souveraineté et de la sécurité alimentaire, des besoins des collectivités rurales et du développement durable.

Durant le forum, nous avons pu constater que nos préoccupations sont partagées par des organisations à travers le monde. Pour le GO5, il est clair que le forum représente un pas de plus en avant. En effet, nous étions loin de nous imaginer, il y a cinq ans seulement, que le thème de la cohérence ferait l'objet d'un forum. Une étape est franchie, mais elle doit nous amener plus loin. Le prochain défi sera de gagner des appuis plus importants d'autres organisations et pays afin d'obtenir une plus grande cohérence de la part de l'OMC.

L'année 2010 n'a pas été une année de grandes déclarations et de négociations médiatisées. Cependant, l'année 2011 sera beaucoup plus active dans ce dossier. Nous allons continuer d'œuvrer au sein du GO5 et également rencontrer les gouvernements provincial et fédéral pour défendre notre système de mise en marché.



Un signalement rapide pour une intervention efficace

ÉQUIPE QUÉBÉCOISE DE CONTRÔLE DES MALADIES AVICOLES (ÉQCMA)

*Un signalement rapide pour une intervention efficace de l'ÉQCMA dans les cas déclarés de laryngotrachéite infectieuse et de mycoplasmoses à *Mycoplasma gallisepticum**

Une intervention concertée

Le 30 août 2010, les membres¹ de l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (ÉQCMA) ont convenu d'élargir le mandat de celle-ci pour une intervention dans les cas déclarés de laryngotrachéite infectieuse (LTI) et de mycoplasmoses à *Mycoplasma gallisepticum* (MG). L'ÉQCMA, en collaboration avec tous les partenaires du secteur avicole québécois, a développé un protocole d'intervention détaillé visant à coordonner les actions nécessaires de la part des producteurs et de tous les intervenants concernés par ces maladies.

Objectif

La LTI et MG sont deux maladies contagieuses pouvant avoir des impacts économiques importants dans les troupeaux affectés. La mise en œuvre du protocole vise à un contrôle et une éradication rapide de tout cas déclaré d'une de ces maladies dans un troupeau de volailles. Elle vise aussi à minimiser les impacts de l'éclosion de ces maladies auprès de tous les intervenants du secteur avicole québécois.

Approche proposée

Dès la déclaration d'un cas de LTI ou de MG, le coordonnateur de l'ÉQCMA fera un bilan de situation avec l'éleveur. Ce bilan guidera les mesures de biosécurité à mettre en place par l'éleveur et les intervenants concernés du secteur avicole (p. ex. : conseillers techniques, livreurs de moulée, équarisseurs, transporteurs d'oiseaux, etc.). À cet effet, plusieurs consignes de biosécurité ont été développées et incluses dans le protocole de l'ÉQCMA; celle-ci en coordonnera la mise en œuvre.

Clé du succès : le signalement

Étant donné que la LTI et MG ne sont pas des maladies à déclaration obligatoire par législation gouvernementale, le succès de l'intervention de l'industrie pour les contrôler repose sur une collaboration de tous les éleveurs pour une déclaration rapide à l'ÉQCMA de tout cas suspect ou diagnostiqué. Pour ce faire, l'éleveur peut lui-même signaler tout cas de LTI ou de MG à l'ÉQCMA de trois façons : 1) en contactant directement le coordonnateur de l'ÉQCMA au 450 679-0540 poste 8697, 2) en appelant la ligne d'urgence de l'ÉQCMA 1 88-VOLAILLE (1 888 652-4553) ou 3) en contactant sa fédération ou son syndicat provincial.

Engagement de l'ÉQCMA

Lorsqu'un cas de LTI ou de MG lui est signalé, l'ÉQCMA s'engage à mettre en branle son plan d'accompagnement auprès des éleveurs concernés pour une éradication rapide de la maladie et utilisera les renseignements personnels des éleveurs de façon judicieuse et professionnelle.

¹ Les membres de l'ÉQCMA sont : l'Association des abattoirs avicoles du Québec, l'Association des acheteurs de volailles du Québec, Les Couviroiers du Québec, l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière, les Éleveurs de volailles du Québec, la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec et le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec.

Achetez notre volaille!



VOLET MARKETING

Poulet

Le poulet consolide sa position de leader avec une part de consommation de 34% dans un marché des viandes globalement en baisse.

CONSOMMATION DE VIANDES 2006-2010											
ANNÉE	POULET		BŒUF		PORC		DINDON		AUTRES		TOTAL**
	PER CAPITA	PDM*									
	KG		KG		KG		KG		KG		
2006	31,7	34%	29,9	32%	23,4	25%	4,5	5%	3,8	4%	93,3
2007	31,7	33%	30,6	32%	24,8	26%	4,5	5%	3,9	4%	95,8
2008	31,7	34%	29,4	31%	23,7	25%	4,7	5%	3,8	4%	93,3
2009	31,3	34%	28,6	31%	23,4	26%	4,6	5%	3,9	4%	91,8
2010	31,3***	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

*Part de marché **Excluant le poisson ***Estimation Source : PPC

L'INNOVATION : MOTEUR DE CROISSANCE

Dans un marché qui mûrit, la croissance passe par l'innovation et la diversification. Des initiatives ont été prises sur deux fronts :

• Poulet sans antibiotiques

La filière avicole du Québec possède la capacité d'offrir du poulet sans antibiotiques mais n'est pas en mesure de le faire à grande échelle. Sachant qu'il existe une réelle opportunité de marché pour un poulet élevé sans antibiotiques, nous avons entrepris un projet d'étude sur l'identification de produits alternatifs pour prévenir l'entérite nécrotique et les méthodes d'élevage optimales pour la production de poulets sans antibiotiques. Nous débuterons des tests de production à grande échelle au printemps 2011.

• Produits de spécialité

- Les ÉVO ont organisé une session d'information sur l'innovation et la commercialisation à l'intention toute particulière de ceux qui font leur propre mise en marché. Plusieurs conférenciers de renom ont participé à cet événement.
- Un voyage d'étude a eu lieu en France à l'occasion de la tenue du SIAL.
- Les éleveurs de spécialités peuvent en tout temps profiter du service-conseil offert par le Service du marketing des ÉVO quant à l'élaboration de nouveaux produits, la commercialisation et la promotion de produits.



CAMPAGNE PUBLICITAIRE : DES POULETS HEUREUX

Quatre nouveaux messages donnant la parole aux poulets ont été mis en ondes en 2010. Ils présentaient de façon humoristique et positive les conditions d'élevage des poulets au Québec. Un sondage mené par Ipsos Descarie a confirmé

que cette campagne dépassait largement les normes de communication établies. Ces messages ont été remarqués, appréciés et compris dans une mesure plus importante qu'attendue. Ils ont eu une influence positive supérieure aux attentes sur les perceptions que les Québécois ont du poulet d'ici et des Éleveurs de volailles du Québec.

INTERNET : AU CŒUR DE NOS ACTIONS

Plus de 470 000 visiteurs uniques ont visité le site www.lepoulet.qc.ca en 2010. Le nombre moyen de pages vues et le temps passé sur le site ont sensiblement augmenté.

La page Facebook des Éleveurs de volailles du Québec compte maintenant plus de 5 000 adeptes, signe que les quatre nouvelles vidéos de la section *Vox Pop Poulet* et les discussions animées par le chef des Éleveurs intéressent un grand nombre de gourmets et de gourmands.

LE CONSEIL DU POULET DU QUÉBEC : LE CHARME DES ENFANTS ET LA PUISSANCE DE L'INTERNET

Le Conseil du Poulet du Québec qui, rappelons-le, regroupe Olymel, Exceldor, ÉVO, PFK et Rôtisseries St-Hubert, a choisi de mettre en ligne sur

www.enquetedepoulet.tv une série de cinq capsules vidéos mettant en vedette le plus grand « petit » fan de poulet au Québec. Ces capsules faisaient suite à la vidéo des « p'tits poulets » de 2009 qui avait fait un malheur à l'époque.

FORMATION : À L'ACTION

En 2010, le chef formateur des ÉVO a animé 51 ateliers de cuisine s'adressant principalement aux écoles de cuisine et aux consommateurs.

Il a aussi dirigé la conversation sur le blogue du chef et sur la page Facebook des Éleveurs de volailles du Québec. Ces outils de communication électroniques prennent de plus en plus de place dans l'univers des consommateurs et sont une façon efficace pour le chef formateur de conseiller une vaste clientèle sur le poulet du Québec et toutes les façons de l'apprêter.

RECETTES : CHEF-D'ŒUVRE DANS L'ASSIETTE

Les trois magazines recettes virtuels créés en 2009 ont été imprimés et offerts aux consommateurs dans le cadre de plusieurs activités. De plus, trois nouveaux fascicules virtuels ont été créés et mis en ligne sur www.lepoulet.qc.ca. Chacune des recettes de ces fascicules a été mise en vedette dans les infolettres hebdomadaires. Les recettes de ces nouveaux fascicules électroniques visaient spécifiquement les gastronomes curieux et les pratico-pratiques.



COMMANDITES PROVINCIALES : RETOUR DES FÊTES DE LA NOUVELLE-FRANCE

Quelque 9 000 petites brochettes de poulet BBQ Exceldor ont été servies aux visiteurs au kiosque des Éleveurs de volailles de la région de Québec qui faisaient un retour après un an d'absence. Dans le cadre des *Fêtes gourmandes de Lanaudière*, le *Bistro Chez Plume*, a connu, pour sa 4^e année consécutive, un succès fou. Au menu du *Bistro*, nous avons cette année des démonstrations culinaires, des dégustations, un combat de chefs et même un BBQ sous la tente.

LE SCEAU DE PROVENANCE DU POULET DU QUÉBEC : L'UTILISATION SE RÉPAND



Les ÉVO ont créé un sceau de provenance pouvant être utilisé par nos partenaires commerciaux pour identifier *Le Poulet du Québec* sur leurs produits. Deux nouveaux partenaires se sont ajoutés en 2010 : Volailles aux Grains Dorés (Montréal) et Ferme aux Saveurs des Monts (Outaouais). L'utilisation du sceau commence à se répandre et permet aux consommateurs de bien identifier le fameux poulet du Québec. Exceldor et PFK l'utilisent déjà abondamment.

Dindon

Baisse de production, ralentissement des ventes au détail, croissance des ventes en HRI

ANNÉE	2006	2007	2008	2009	2010
VOLUME	32 944 881 kg	33 269 408 kg	35 531 591 kg	36 043 798 kg	31 950 167 kg
CROISSANCE	+3,7%	+1,0%	+6,8%	+1,4%	+11,3%

Les performances du marché ne reflètent pas par contre la forte baisse de production de 11,3% observée en 2010. En effet, les ventes au détail, qui représentent 55% de l'ensemble des ventes de dindon au Québec, ont chuté de 4,5% en 2010 après une croissance soutenue qui a mené à un sommet historique de 13 872 000 kilos vendus au Québec en 2009. Le marché de la restauration et des services alimentaires a, quant à lui, connu une hausse de 2% au cours des 12 mois se terminant le 31 septembre 2010. Autre donnée intéressante: le nombre de foyers québécois disant consommer du dindon est demeuré stable à 59,4% en 2010.

PLAN DE COMMERCIALISATION : INNOVATION ET ACCENT ACCRU SUR LES DÉCOUPES

La deuxième année de l'entente de trois ans qui nous lie à Olymel a permis la mise en marché d'une poitrine de dindon à la Montréalaise, d'un émincé à la moutarde et chipotle, d'un rôti de filet de dindon et de saucisses à déjeuner.

Grâce au Plan, Exceldor a poursuivi ses efforts sur la promotion du dindon *Cuire Congelé*.

Le mandat du courtier Clark Drouin Lefebvre (CDL) a été élargi à l'automne 2010 afin d'y inclure la promotion du dindon frais générique vendu en découpes au détail.

L'objectif ultime du Plan demeure de stimuler la croissance de la consommation *per capita* et de générer de la production additionnelle.



INTERNET : UN OUTIL PUISSANT ET EFFICACE

Le site www.ledindon.qc.ca a particulièrement bien performé en fin d'année 2010, surtout en novembre et décembre. L'achalandage sur le site a augmenté de 70% par rapport à la même période en 2009. Décembre s'est même permis d'atteindre un sommet historique avec plus de 81 000 visites.

Une section spéciale nommée *Péché dindon* a été ajoutée au site en novembre. S'inspirant des sept péchés capitaux, le site s'attarde à

déterminer quel est le péché dindon des utilisateurs. Recettes de circonstance et vins d'accompagnement sont alors proposés. Finalement, le dindon a été la vedette du *Vox Pop* sur la page Facebook des Éleveurs en novembre et en décembre.

LES SERVICES ALIMENTAIRES : MARCHÉ À FORT POTENTIEL

Plusieurs promotions ont été réalisées en 2010: 700 dans des cafétérias du réseau institutionnel, 150 dans des cafétérias du réseau de la santé et quatre dans des comptes de sandwicheries.

PROMOTION : DES COMMANDITES DE PRODUITS EFFICACES

Le *Dindon du Québec* a commandité 26 événements en 2010. Parmi ceux-ci, notons le congrès de l'Association des détaillants en alimentation du Québec, le congrès annuel du Conseil canadien de la distribution alimentaire, le Snowboard Jamboree à Stoneham et le Gala des grands chefs pour la Société canadienne du cancer (section Richelieu/Yamaska).

COMMANDITE PROVINCIALE : LES FÊTES GOURMANDES DE LANAUDIÈRE

Dans le cadre des *Fêtes gourmandes de Lanaudière*, le *Bistro Chez Plume* a connu son plus grand succès à ce jour. Les activités proposées ont attiré de très bonnes foules qui ont eu droit à des démonstrations culinaires avec le dindon, des dégustations, un grand BBQ sous la tente et des combats épiques entre chefs cuisiniers. La Mère Michèle animait le tout pour une quatrième année consécutive.



RECETTES : RACONTE-MOI TON DINDON!

Un recueil de recettes intergénérationnelles de 60 pages a été publié et offert aux consommateurs dans diverses activités. Plusieurs nouvelles recettes ont été élaborées et trois nouveaux fascicules électroniques ont été mis en ligne sur www.ledindon.qc.ca.

PROMOTION : LE DINDON À L'HONNEUR EN DÉCEMBRE

Plusieurs activités ont supporté les ventes de dindon en décembre. Tout d'abord, une promotion majeure réalisée avec la participation du sympathique porte-parole Martin Drainville a permis de mettre de l'avant les découpes de dindon chez Metro et IGA. Message radio, campagne Internet, matériel promotionnel en magasin et annonce en circulaire ont supporté cet événement.

Le *Dindon du Québec* s'est aussi associé à Aliments du Québec dans une campagne publicitaire de deux semaines dans le métro de Montréal.

Enfin, des activités spéciales sur www.ledindon.qc.ca ont complété le tout.



VOLET COMMUNICATIONS

OUTILS DE COMMUNICATION

La production du bulletin d'information *Provoqué* constitue un des principaux mandats du service sur le plan de la communication avec les éleveurs. Ce bulletin est destiné aux éleveurs, mais aussi au personnel des ÉVQ, aux organismes apparentés et aux partenaires de l'industrie afin de les tenir au fait de l'évolution des dossiers. Le service assume aussi la préparation du rapport annuel des ÉVQ.

Site Internet des ÉVQ

Le site Internet d'une organisation joue un rôle important puisqu'il est le reflet de son industrie et représente ses membres. Le site Internet des Éleveurs de volailles du Québec, www.volaillesduquebec.qc.ca a été complètement revu afin de lui donner un design moderne, de le rendre plus convivial et facile à naviguer et de présenter l'information en fonction des contenus les plus populaires dès l'accueil. Le site a été mis en ligne au début de 2011.

Relations avec les médias

Le Service du marketing et des communications répond aux demandes des journalistes, prépare des communiqués de presse et organise, le cas échéant, des activités de presse. En 2010, les médias ont été particulièrement intéressés par le bien-être animal, la gestion de l'offre, les négociations à l'OMC et la production de poulet sans antibiotiques.

SÉANCES D'INFORMATION POUR LES ÉLEVEURS

Plusieurs séances d'information destinées aux éleveurs ont été organisées au cours de l'année.

Réunions d'information

Les ÉVQ ont tenu une consultation en deux étapes sur les projets de vente centralisée des quotas de poulet et de dindon et sur les principales composantes de ceux-ci.

Quelque 350 éleveurs de poulet et près de 90 éleveurs de dindon ont assisté aux deux réunions d'information des 6 et 13 octobre 2010 à Drummondville. Ces réunions avaient pour objectif de présenter les projets de vente centralisée des quotas de poulet et de dindon ainsi que d'en expliquer les modalités de fonctionnement et les ajustements de certains règlements qui en découlent.

Assemblée générale spéciale du dindon

Le 27 octobre 2010, 81 titulaires de dindon étaient présents à Drummondville pour participer à l'assemblée générale spéciale des éleveurs de dindon. L'objectif de cette assemblée consistait à permettre aux titulaires de quota de se prononcer sur le projet de vente centralisée. Les participants (41 contre le projet présenté et 36 pour) ont préféré retourner le comité des éleveurs de dindon sur la planche à dessin.

2010 : 40 ANS À BÂTIR NOTRE FUTUR

L'année 2010 a été une année clé pour les Éleveurs de volailles du Québec. Elle a marqué nos 40 ans d'existence en tant qu'organisation agricole. Pour souligner cette étape remarquable de notre histoire, nous avons élaboré un vaste calendrier d'activités qui nous a permis de réaffirmer avec fierté notre appartenance à une organisation forte qui joue un rôle central dans le développement de l'industrie avicole québécoise. Les trois faits marquants de ce calendrier d'activités ont été la publication d'un album-souvenir, la tenue d'une assemblée générale annuelle anniversaire et le tournoi de golf du 40^e des ÉVQ.

BÂTIR NOTRE FUTUR

Album-souvenir des ÉVQ

Nous avons publié un album-souvenir intitulé *Le savoir-faire et la détermination : l'histoire des Éleveurs de volailles du Québec*. L'album-souvenir a constitué la pièce maîtresse de cette année de célébrations. Il retrace les grands moments de notre histoire qui est traversée de difficultés et d'enjeux de taille tout comme elle est riche de victoires et de progrès.

Les ÉVQ ont remporté le prix Roger-Blais 2010 de l'Association des communicateurs et rédacteurs de l'agroalimentaire (ACRA) pour l'album-souvenir. Créé en 2001, le prix Roger-Blais récompense la meilleure communication d'entreprise dans le secteur agroalimentaire.



Une AGA anniversaire

L'assemblée générale annuelle des Éleveurs de volailles du Québec s'est déroulée cette année sur deux jours à Lévis. Le taux de participation à cette AGA a été exceptionnel. Lors du banquet, un spectacle dynamique a été présenté à une assistance record. Un hommage particulier a été rendu à nos anciens présidents.

Tournoi de golf du 40^e des ÉVQ

Plus de 200 joueurs, éleveurs et partenaires de l'industrie, ont foulé les verts du Golf Château Bromont et du Royal Bromont le 14 septembre dernier. Un banquet au Château Bromont a clôturé la journée.

Pour mieux répondre à vos besoins

PERSONNEL DES ÉVO

AU SERVICE DES ÉLEVEURS DE VOLAILLES

Le personnel des Éleveurs de volailles du Québec est réparti à l'intérieur de divers services.

Direction générale - Organise, planifie et contrôle toutes les activités en vue de l'atteinte des objectifs établis par le conseil d'administration.

Administration - Planifie, gère et coordonne toutes les activités reliées aux ressources administratives, financières, humaines et matérielles.

Marketing et communications - Est responsable de la communication liée au produit et principalement conçue pour favoriser la consommation de poulet et de dindon du Québec. Ce service est également responsable de la communication d'entreprise qui s'adresse à la fois au grand public, aux éleveurs et à l'ensemble des intervenants de l'industrie.

Affaires économiques et programmes - Fournit une vision macro-économique du secteur avicole dans son ensemble. Développe, analyse, interprète et vulgarise un ensemble de données économiques.

Contingentement - Voit à l'application et à l'administration des règlements et des conventions sur la mise en marché de la volaille au Québec.



Direction générale et administration

Claire Duhamel, commis-secrétaire-réceptionniste
Sabrina Plourde, commis-secrétaire
Réjeanne Halde, secrétaire administrative
Dany Provençal, directeur des Affaires économiques et programmes
Sylvie Grenier, secrétaire
Pierre Fréchette, directeur général
Thi Bich Thu Tran, technicienne comptable
Marcel Coulombe, directeur général adjoint et responsable du Service contingentement
Mélanie Savard, adjointe à l'administration

Marketing et communications

Christiane Jetté, adjointe administrative
Monique Daigneault, agente de publicité et promotion
Christian Dauth, directeur
Cong-Bon Huynh, chef-cuisiner formateur
Marylène Jutras, agente de communication

Programmes à la ferme (PASAF et PSA)

Nathalie Robin, agente de formation

Contingentement

Odile Putod, secrétaire
Chantal Fortin, coordonnatrice
Louise Garon, responsable du secteur dindon
Lina Peterkin, responsable des transferts et des bilans
Élaine D'Adamo, responsable de l'intégrité des données
Maryse Gagnon, responsable des guides de production
 Absente : **Ginette Beaudry**, commis

Vérifications, inspections et enquêtes

André Poitevin, **Léo Roy** et **Jean-Louis Berthiaume**, inspecteurs

ACTION DANS NOTRE MILIEU



SYNDICATS RÉGIONAUX

01 OUTAOUAIS-LAURENTIDES

Luc Fuoco

15, chemin de la Grande-Côte, bur. 200
Saint-Eustache (Québec) J7P 5L1
Tél. : 450 472-0440 Téléc. : 450 472-8386
Courriel : lfuoco@upa.qc.ca

02 LANAUDIÈRE

Claude Laflamme

110, rue Beaudry Nord, Joliette (Québec) J6E 6A5
Tél. : 450 753-7486 Téléc. : 450 759-7610
Courriel : claflamme@upa.qc.ca

03 MAURICIE

Josée Tardif

230, rue Vachon, Trois-Rivières (Québec) G8T 8Y2
Tél. : 819 378-4033 Téléc. : 819 371-2712
Courriel : jtardif@upa.qc.ca

04 QUÉBEC

Nadia Forget

5185, rue Rideau, C.P. 4000, Québec (Québec) G2E 5S2
Tél. : 418 872-0770 Téléc. : 418 872-3386
Courriel : nforget@upa.qc.ca

05 SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Michel Bernard

3635, rue Panet, Jonquière (Québec) G7X 8T7
Tél. : 418 542-5666 Téléc. : 418 542-3011
Courriel : mbernard@upa.qc.ca

06 SAINT-JEAN-VALLEYFIELD

Sylvain Maher

6, rue du Moulin, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Tél. : 450 454-5115 Téléc. : 450 454-6918
Courriel : symaher@upa.qc.ca

07 MONTÉRÉGIE-EST

André Young

3800, boul. Casavant Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8E3
Tél. : 450 467-1124 ou 774-9154
Téléc. : 450 778-3797
Courriel : ayoung@upa.qc.ca

08 CENTRE-DU-QUÉBEC

Marc Dessureault

1940, rue des Pins, Nicolet (Québec) J3T 1Z9
Tél. : 819 293-5838 Téléc. : 819 293-6698
Courriel : marcdessureault@upa.qc.ca

09 ESTRIE

Luc Pelletier

4300, boul. Bourque, Sherbrooke (Québec) J1N 2A6
Tél. : 819 346-8905 Téléc. : 819 346-2533
Courriel : lpelletier@upa.qc.ca

10 BEAUCE

Alain Roy

2550, 127^e Rue, Saint-Georges-Est (Québec) G5Y 5L1
Tél. : 418 228-5588 Téléc. : 418 228-3943
Courriel : alainroy@upa.qc.ca

11 CÔTE-DU-SUD

Isabelle Desrosiers

1120, 6^e Avenue, bur. 100, La Pocatière (Québec) G0R 1Z0
Tél. : 418 856-3044 Téléc. : 418 856-5199
Courriel : idesrosiers@upa.qc.ca

États financiers au 31 décembre 2010

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT Aux membres de Éleveurs de volailles du Québec

Nous avons effectué l'audit du bilan de Éleveurs de volailles du Québec au 31 décembre 2010, des états des produits et charges, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve

Fondement de l'opinion avec réserve

Les produits de remises brutes de contributions ne se prêtent pas à un audit complet à l'aide des procédures d'audit généralement reconnues du Canada. Les produits de remises brutes de contributions sont fondés sur les rapports des acheteurs et il est impossible de déterminer si ces produits correspondent à tous ceux auxquels l'organisme a droit. En conséquence, notre audit de ces produits s'est limité à la comparaison des produits inscrits aux registres comptables avec le nombre de kilogrammes de volailles déclaré à l'organisme par les acheteurs et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû faire l'objet d'ajustements.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des problèmes décrits dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Éleveurs de volailles du Québec au 31 décembre 2010 ainsi que des produits de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Habel Grand Préenton S.E.N.C.R.L.

Brossard, le 17 mars 2011

23	Rapport de l'auditeur indépendant
24	Produits et charges cumulés
24 à 26	Produits, charges et soldes de fonds
	Fonds d'administration du plan conjoint
	Fonds de pénalité du poulet
	Fonds de pénalité du dindon
	Fonds de promotion du poulet
	Fonds de promotion du dindon
27	Évolution des soldes de fonds
28	Flux de trésorerie
28	Bilan
30 à 33	Notes complémentaires

PRODUITS ET CHARGES CUMULÉS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**PRODUITS**

	2010	2009
	\$	\$
Remises brutes de contributions	8 195 136	8 186 260
Contribution nette des abattoirs au plan de commercialisation du dindon	106 385	67 277
Redistribution des contributions par l'Office canadien	151 017	166 317
Pénalités	80 845	154 441
Intérêts	73 185	146 105
Projets - Organismes sans but lucratif	3 120	39 956
Autres produits	377 969	231 574
	<u>8 987 657</u>	<u>8 991 930</u>

CHARGES

Frais des membres des conseils d'administration et des comités d'aviculteurs	480 538	309 920
Frais relatifs au mandat des offices canadiens de commercialisation	2 357 424	2 437 516
Frais de location de quotas		128 265
Frais d'activités de promotion	2 641 578	2 350 547
Honoraires relatifs aux pénalités	27 293	16 060
Frais d'administration et de secrétariat	3 206 631	2 931 972
Frais d'études et de recherche	34 787	57 442
Frais directs de projets		
Groupe pour la gestion de l'offre (GO5)	24 056	78 513
Programme d'assurance de la salubrité à la ferme (PASAF)	343 006	294 989
Initiative de biosécurité à la ferme (IBF)		36 134
Frais d'affiliation à l'UPA	445 671	417 894
	<u>9 560 984</u>	<u>9 059 252</u>
	<u>(573 327)</u>	<u>(67 322)</u>

INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 3 fournit d'autres informations sur les produits et charges.

FONDS D'ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT**PRODUITS, CHARGES ET SOLDE DE FONDS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010****PRODUITS**

	2010	2009
	\$	\$
Remises brutes de contributions	6 249 855	6 154 370
Intérêts	73 185	146 105
Projets - Organismes sans but lucratif	3 120	39 956
Autres produits	258 568	119 414
	<u>6 584 728</u>	<u>6 459 845</u>

CHARGES

Frais des membres des conseils d'administration et des comités d'aviculteurs	480 538	309 920
Frais relatifs au mandat des offices canadiens de commercialisation	2 357 424	2 437 516
Frais de location de quotas		128 265
Frais d'administration et de secrétariat	3 206 631	2 931 972
Frais d'études et de recherche	34 787	57 442
Frais directs de projets		
Groupe pour la gestion de l'offre (GO5)	24 056	78 513
Programme d'assurance de la salubrité à la ferme (PASAF)	343 006	294 989
Initiative de biosécurité à la ferme (IBF)		36 134
Frais d'affiliation à l'UPA	445 671	417 894
	<u>6 892 113</u>	<u>6 692 645</u>

INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES

Solde de fonds au début	1 751 906	1 984 706
Solde de fonds à la fin	<u>1 444 521</u>	<u>1 751 906</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 3 fournit d'autres informations sur les produits et charges.

FONDS DE PROMOTION DU POULET**PRODUITS, CHARGES ET SOLDE DE FONDS DE L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 2010****PRODUITS**

	2010	2009
	\$	\$
Remises brutes de contributions	1 259 354	1 258 574
Redistribution des contributions par l'Office canadien	66 100	81 400
Autres produits	111 922	110 347
	<u>1 437 376</u>	<u>1 450 321</u>

CHARGES

Salaires et charges sociales	180 580	175 588
Abonnements et frais d'affiliation	1 389	1 264
Fournitures de bureau et papeterie	1 879	1 553
Frais d'administration - abattoirs	25 154	25 105
Frais de communication	5 272	3 220
Frais de déplacement	8 193	5 745
Frais divers	7 130	5 491
Frais généraux de promotion	1 483 575	1 504 423
Frais de manutention et d'entreposage	4 266	4 864
	<u>1 717 438</u>	<u>1 727 253</u>

INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES

Solde de fonds au début	320 786	597 718
Solde de fonds à la fin	<u>40 724</u>	<u>320 786</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 3 fournit d'autres informations sur les produits et charges.

FONDS DE PROMOTION DU DINDON**PRODUITS, CHARGES ET SOLDE DE FONDS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010****PRODUITS**

	2010	2009
	\$	\$
Remises brutes de contributions	685 927	773 316
Contribution nette des abattoirs au plan de commercialisation	106 385	67 277
Redistribution des contributions par l'Office canadien	84 917	84 917
Autres produits	7 479	1 813
	<u>884 708</u>	<u>927 323</u>

CHARGES

Salaires et charges sociales	84 028	81 293
Abonnements et frais d'affiliation	1 338	1 264
Fournitures de bureau et papeterie	1 103	1 475
Frais d'administration - abattoirs	13 719	15 457
Frais de communication	4 347	3 457
Frais de déplacement	10 943	5 611
Frais divers	12 094	3 271
Frais généraux de promotion	795 126	510 634
Frais de manutention et d'entreposage	1 442	832
	<u>924 140</u>	<u>623 294</u>

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES

Solde de fonds au début	2 122 052	1 818 023
Solde de fonds à la fin	<u>2 082 620</u>	<u>2 122 052</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 3 fournit d'autres informations sur les produits et charges.

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

								2010
								\$
	Fonds d'administration du plan conjoint	Fonds de pénalité poulet	Fonds de pénalité dindon	Total des fonds non affectés	Investi en immobi- lisations	Fonds de promotion du poulet affecté	Fonds de promotion du dindon affecté	Total
Solde au début	1 453 470	1 887 331	326 666	3 667 467	298 436	320 786	2 122 052	6 408 741
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(287 047)	48 758	4 794	(233 495)	(20 338)	(280 062)	(39 432)	(573 327)
Acquisitions d'immobilisations	(222 650)			(222 650)	222 650			
Solde à la fin	943 773	1 936 089	331 460	3 211 322	500 748	40 724	2 082 620	5 835 414

								2009
								\$
	Fonds d'administration du plan conjoint	Fonds de pénalité poulet	Fonds de pénalité dindon	Total des fonds non affectés	Investi en immobi- lisations	Fonds de promotion du poulet affecté	Fonds de promotion du dindon affecté	Total
Solde au début	1 942 203	1 752 339	323 277	4 017 819	42 503	597 718	1 818 023	6 476 063
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(196 431)	134 992	3 389	(58 050)	(36 369)	(276 932)	304 029	(67 322)
Acquisition d'immobilisations	(292 302)			(292 302)	292 302			
Solde à la fin	1 453 470	1 887 331	326 666	3 667 467	298 436	320 786	2 122 052	6 408 741

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

Insuffisance des produits par rapport aux charges

Éléments hors caisse

Amortissement des immobilisations

Variations d'éléments du fonds de roulement (note 4)

Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Prêts et avances aux employés

Placements et avances

Cession de placements et d'avances

Immobilisations

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE

Encaisse au début

Encaisse à la fin

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.***BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2010****ACTIF**

Actif à court terme

Encaisse

Débiteurs (note 5)

Frais payés d'avance

Placements et avances (note 6)

Immobilisations (note 7)

Dépôt - loyer

PASSIF

Passif à court terme

Comptes fournisseurs et charges à payer (note 8)

Subvention reportée (note 9)

SOLDES DE FONDS

Non affectés

Investi en immobilisations

Affectés

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Jean-Paul Bouchard, administrateur



Yves Campeau, administrateur

	2010	2009
	\$	\$
	(573 327)	(67 322)
	20 338	36 369
	(552 989)	(30 953)
	341 024	(899 100)
	(211 965)	(930 053)
		431
	(4 363 000)	(4 870 500)
	4 870 500	4 869 631
	(222 650)	(292 302)
	284 850	(292 740)
	72 885	(1 222 793)
	1 815 502	3 038 295
	1 888 387	1 815 502
	2010	2009
	\$	\$
	1 888 387	1 815 502
	508 547	649 315
	13 283	30 024
	2 410 217	2 494 841
	4 363 000	4 870 500
	500 748	298 436
	149 762	149 762
	7 423 727	7 813 539
		1 404 798
	1 514 450	1 404 798
	73 863	-
	1 588 313	1 404 798
	3 211 322	3 667 467
	500 748	298 436
	2 123 344	2 442 838
	5 835 414	6 408 741
	7 423 727	7 813 539



TRAVAIL AVEC FIERTÉ



Notes complémentaires au 31 décembre 2010

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme est constitué en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels du Québec. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté des impôts sur le revenu. L'organisme a pour objectif d'administrer le plan conjoint des éleveurs de volailles du Québec, créé en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche du Québec.

2 - CONVENTIONS COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures de l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

L'organisme a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* relativement à la présentation et aux informations à fournir afférentes aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les variations qui en découlent sont comptabilisées à l'état des produits et charges. Les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état des produits et charges incluent les produits d'intérêts ainsi que les gains ou pertes réalisés et non réalisés, et sont présentées au poste Produits d'intérêts.

Lors de leur comptabilisation initiale, les dépôts à terme et les avances à l'UPA sont désignés par l'organisme comme étant détenus à des fins de transaction parce que l'organisme juge que l'information financière générée par ce classement est plus pertinente pour les prises de décision et qu'elle permet de mieux évaluer la performance de l'organisme.

Prêts et créances et autres passifs financiers

Les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Comptabilité par fonds

L'organisme applique la méthode de la comptabilité par fonds et utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les états financiers comprennent les fonds suivants :

- Le fonds d'administration du plan conjoint, incluant les activités syndicales, présente les produits et les charges afférents aux activités quotidiennes de l'organisme;
- Le fonds de pénalité – poulet et le fonds de pénalité – dindon présentent les produits et les charges afférents aux pénalités provinciales et nationales;
- Le fonds de promotion du poulet et le fonds de promotion du dindon présentent les produits et les charges liés à la promotion des marchés de la volaille.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de remises brutes de contributions et de promotion générique sont constatés selon le nombre de kilogrammes de production et lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits de pénalités sont constatés au moment où ils sont mesurables, c'est-à-dire sur la base des encaissements.

Les produits d'intérêts sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et sont comptabilisés au poste Produits d'intérêts à l'état des produits et charges.

Les autres produits sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les montants reçus ou facturés qui ne satisfont pas aux critères de constatation des produits sont inscrits à titre de produits reportés.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

	Taux
Mobilier et agencements	20 %
Équipement informatique et logiciels	30 %

Avantages sociaux futurs

L'organisme établit des régimes à cotisations déterminées qui sont destinés aux employés. La charge de retraite inscrite à l'état des produits et charges correspond aux cotisations que l'organisme est tenu de verser en échange des services rendus par les employés.

3 - INFORMATIONS SUR LES PRODUITS ET CHARGES

Amortissement des immobilisations
Charge de retraite relative aux régimes à cotisations déterminées

4 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

Débiteurs
Frais payés d'avance
Comptes fournisseurs et charges à payer
Subvention reportée

5 - DÉBITEURS

Prêts et créances
 Abattoirs et autres
 Prêts et avances aux employés, sans intérêt
Actifs financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction
 Intérêts courus
Au 31 décembre 2010, deux clients représentent 64 % des prêts et créances des abattoirs et autres (aucun en 2009).

6 - PLACEMENTS ET AVANCES

Placements et avances désignés comme étant détenus à des fins de transaction
 Dépôts à terme, échéant jusqu'en mars 2011 (en mars 2010 pour 2009).
 Avances à L'Union des producteurs agricoles, encaissables sur demande, échéant jusqu'en octobre 2011 (en octobre 2010 pour 2009).

Afin de se soumettre aux exigences des offices canadiens de commercialisation du poulet et du dindon, l'organisme leur a donné en garantie des lettres de garantie d'une valeur nominale de 848 000 \$ relativement au respect des contingents établis. Ces lettres sont garanties par les dépôts à terme au montant de 1 363 000 \$ (1 870 500 \$ en 2009).

La juste valeur des placements est équivalente à la valeur comptable étant donné qu'ils échoient au cours du prochain exercice.

7 - IMMOBILISATIONS

Mobilier et agencements
Équipement informatique
Logiciels
Logiciels en cours de développement

	2010	2009
	\$	\$
	20 338	36 369
	69 059	62 570
	140 768	(139 611)
	16 741	(17 128)
	109 652	(742 361)
	73 863	
	341 024	(899 100)
	473 697	610 777
	5 185	5 185
	29 665	33 353
	508 547	649 315

	2010	2009
Taux d'intérêt %	Valeur du marché \$	Taux d'intérêt % Valeur du marché \$
0,7 à 1	1 363 000	0,57 à 3,75 1 870 500
1,038 à 1,97	3 000 000	1,17 à 2,22 3 000 000
	4 363 000	4 870 500

	2010		2009	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
	195 260	192 508	193 427	190 545
	200 951	192 717	200 073	185 312
	962 330	957 194	962 330	946 224
	484 626		264 687	
	1 843 167	1 342 419	1 620 517	1 322 081
		500 748		298 436

Notes complémentaires au 31 décembre 2010

8 - COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

Les comptes fournisseurs et charges à payer sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers.

9 - SUBVENTION REPORTÉE

Cette somme correspond à la contribution financière reçue d'Agriculture et Agroalimentaire Canada dans le cadre du projet «Tests de production à grande échelle de poulets sans antibiotique», lequel a débuté en 2010 à la suite de l'obtention de l'approbation d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Montant encaissé au cours de l'exercice

Montant constaté à titre de revenu au cours de l'exercice

Solde à la fin

2010	2009
\$	\$
76 983	39 956
(3 120)	(39 956)
73 863	----

10 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC UN ORGANISME APPARENTÉ

L'Union des producteurs agricoles a facturé 758 543 \$ à titre de frais d'affiliation, d'informatique, de loyer et de frais divers (720 475 \$ en 2009). L'Union des producteurs agricoles a, entre autres, la fonction de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts économiques et sociaux de l'organisme.

Au 31 décembre 2010, l'organisme a un solde de 90 711 \$ à payer à L'Union des producteurs agricoles (49 443 \$ en 2009). De plus, l'organisme a versé à L'Union des producteurs agricoles un dépôt de loyer de 149 762 \$ présenté au bilan à titre de dépôt – loyer.

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

11 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'organisme est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme.

L'organisme ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de taux d'intérêt

Les placements et les avances portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'organisme ne présentent pas de risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

L'organisme n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de l'organisme exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'organisme est exposé:

– Encaisse et dépôts à terme:

L'encaisse et les dépôts à terme proviennent d'institutions financières reconnues. Les administrateurs considèrent que ces actifs financiers sont à faible risque;

– Débiteurs et avances à L'Union des producteurs agricoles:

Le risque de crédit de l'organisme provient principalement des débiteurs et de l'avance à L'Union des producteurs agricoles. L'organisme n'exige pas de garantie des producteurs ou de L'Union des producteurs agricoles. Le solde des débiteurs est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'organisme aux créances douteuses n'est pas importante et aucune provision pour perte n'a été comptabilisée.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant d'encaisse et à s'assurer que l'organisme dispose de sources de financement sous la forme d'emprunts bancaires d'un montant autorisé suffisant. L'organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

12 - ÉVENTUALITÉ

Une poursuite judiciaire a été intentée contre l'organisme et d'autres organismes solidairement pour un montant de 12 108 800 \$ plus les intérêts pour dommages et intérêts.

La Cour supérieure a rendu, en 2008, une décision favorable à l'organisme et a rejeté l'action des demandeurs. Ceux-ci ont porté la cause en appel. De l'avis de la direction, cette poursuite est non fondée et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard. Les pertes résultant de cette poursuite, le cas échéant, seront comptabilisées aux résultats du fonds d'administration du plan conjoint.

LES ÉLEVEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC

PRIORITÉ DONNÉE

AUX SOINS AUX ANIMAUX



Nous sommes fiers d'être au cœur de l'action

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification a tenu une rencontre à la fin de l'année financière afin d'examiner les résultats finaux de l'exercice 2010 des Éleveurs de volailles du Québec. À cette occasion, ils ont rencontré les vérificateurs externes mandatés par l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de volailles du Québec.

Les membres ont pu prendre connaissance des résultats et de l'état des différents fonds administrés, soit le fonds d'administration du *Plan conjoint*, le fonds de promotion du poulet, le fonds de promotion du dindon ainsi que les fonds de pénalités.

Les membres ont également examiné le bilan et l'état de l'évolution de la situation financière et ont discuté des différentes conventions comptables utilisées en 2010 ainsi que des notes complémentaires présentées à l'état financier. Les vérificateurs externes ont fait le point sur les différents dossiers avec les membres du comité de vérification et ont répondu aux questions des membres du comité.



Normand Teasdale, Montérégie-Est
Martin Dufresne, Lanaudière
Denis Charrois, Côte-du-Sud

CRÉDITS

Rapport annuel 2010 - Les Éleveurs de volailles du Québec

555, boul. Roland-Therrien, bureau 250, Longueuil (Québec) J4H 4G1

Téléphone: 450 679-0530 Télécopieur: 450 679-5375

Courriel: evq@upa.qc.ca Site Internet: www.volaillesduquebec.qc.ca

Affiliés à l'Union des producteurs agricoles

Collaboration à la rédaction des textes: **Communication Tandem**

Design graphique: **McKay+Couture**

Photographie: **Studio Pierre Crevier**

Impression: **Sisca - solutions d'affaires**

